

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMER, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY,

Excusés : M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Esther BEUVE, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 5 mars 2024

Date d'affichage : 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

Délib. n°2024-021 : Budget principal 2024 - autorisation d'ouverture de crédits d'investissement par anticipation

L'article L. 1612-1 du CGCT permet le conseil municipal à donner autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement **dans la limite du quart (25 %) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette (qui sont générés automatiquement l'année suivante comme pour les dépenses de la section de fonctionnement).

La délibération prise à cet effet doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitres et articles budgétaires.

Cette souplesse permet aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en attendant l'adoption du budget, et ce jusqu'à la date limite du 15/04 de l'année considérée.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Autoriser, avant le vote du budget 2024, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 050-200063592-20240314-DELIB2024_021-AU

Budget 2023

Journal de crédits S²LO

| | | | |
|------------------------------------|---------------------------------|----------------|---------------|
| 23 | Immobilisations en cours | 150 000 | 10 400 |
| 2313 | Construction | 150 000 | 10 400 |
| Opérations d'investissement | | 97 404 | 4 800 |
| 131 | Salle de cinéma | 97 404 | 4 800 |
| | 2313 Construction | 97 404 | 4 800 |
| | | | 15 200 |

| | | |
|-----------|----------|---------------|
| Pour : 18 | Contre : | Abstentions : |
|-----------|----------|---------------|

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

